

Les obligations réglementaires de service des enseignant·es prévoient 108h annuelles de réunions consacrées à des travaux en équipe pédagogique (dans le cadre des conseils de maître·s·ses ou de cycle), aux relations aux parents, à l'élaboration d'outils pour les élèves, à l'organisation d'APC ou encore à la participation aux animations pédagogiques et aux conseils d'école.

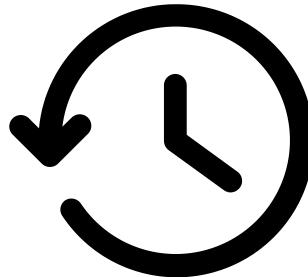
Les enseignant·es qui ont pris pour habitude de comptabiliser ces heures le savent : au regard de la charge de travail et des injonctions hiérarchiques qui ne cessent de se multiplier, ce forfait annuel est largement dépassé, souvent bien avant la fin de l'année scolaire. L'administration ne cesse de nous imposer des tâches supplémentaires, sans se soucier de l'impossibilité pour les équipes de répondre à ces injonctions dans le respect de ce cadre légal.

C'est à nouveau le cas en cette fin d'année scolaire : le Ministère a subitement exigé que les équipes réservent des temps de concertation à l'appropriation des nouveaux programmes. Or, au mois de mai, les équipes ont d'ores et déjà effectué leur 108h, voire les ont largement dépassées. Les équipes ont besoin des heures restantes pour les besoins de fonctionnement habituels : projets en cours, temps d'échanges, rencontres avec les parents, préparation de la rentrée prochaine, etc. Ajouter 6h supplémentaires hors temps de classe n'est dans ce cadre pas entendable et ne répond pas à nos besoins.

Ce nouvel exemple vient illustrer l'ingérence toujours plus prégnante dans la vie de l'école de notre hiérarchie, qui impose une façon de faire au détriment des besoins réels des équipes.

Profs des écoles

108h
Pas une de plus



éducation
Sud
Solidaires
Union syndicale

SUD éducation rappelle que les conseils des maître·s·ses comme les conseils de cycle sont des instances internes à l'école et que leurs ordres du jour appartiennent aux équipes. Les conseils des maîtres et maîtresses doivent rester des outils d'auto-organisation. Les IEN n'ont pas à imposer des ordres du jour ni à faire de ces conseils des lieux d'auto-formation imposée.

Refusons cette ingérence, refusons le travail gratuit, refusons cette dérive qui détruit nos conditions de travail et notre équilibre de vie. Ces abus nuisent à la qualité de l'enseignement et épuisent les enseignant·es. Respecter les obligations de service, c'est respecter les enseignant·es et les élèves !

SUD éducation invite les équipes à s'emparer des textes et à faire valoir leurs droits, collectivement !